

La carte de la transparence



[Agrandir](#) 
Le maire de Saint-Luc-de-Vincennes, Jean-Claude Milot, en compagnie du directeur de projets spéciaux chez SER, Michel St-Germain.

PHOTO: FRANÇOIS GERVAIS

Le Nouvelliste

(Saint-Luc-de-Vincennes) Services environnementaux Richelieu (SER) entend jouer la carte de la transparence dans le dossier du nettoyage de l'amas en compostage de Saint-Luc-de-Vincennes.

Cette compagnie de Saint-Hyacinthe qui a décroché le contrat de 16 millions \$ du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (un des plus importants du genre jamais accordés par ce ministère au Québec) a fait savoir hier, lors d'un point de presse sur place, qu'elle compte non seulement tenir les citoyens au courant de toutes ses opérations au cours des quatre années qu'exigera ce titanesque travail, mais que tout sera fait pour minimiser l'impact environnemental, particulièrement les mauvaises odeurs.

Pour l'occasion, Michel St-Germain, directeur de projets spéciaux chez SER, était entouré de Bernard Meunier, directeur de projets spéciaux chez Sanexen services environnementaux et de Jean-Christian Brisson, contremaître, de la même compagnie, de Guy Landry

gestionnaires chez Transport Serro, de Julie Bergeron, chargée de projet chez SER et de Marie Beaubien du Réseau communication Tandem, spécialisée dans les questions environnementales.

Toutes ces compagnies ont déjà eu l'occasion d'intervenir dans des dossiers environnementaux sensibles comme la réhabilitation d'anciennes mines, de sites pétroliers, le transport de matières organiques ou de boues de papetières et dans des projets d'assainissement industriel, municipal et agricole.

Le maire Jean-Claude Milot assistait à la conférence de presse, de même que les conseillers Nicole Grenon et Lucien Hamelin du comité de vigilance. Quant au ministère de l'Environnement, il brillait par son absence, ce qu'a déploré le maire.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Michel St-Germain a mis cartes sur table, hier matin.

On a appris que les travaux de préparation ont déjà débuté de même que la réfection du seul immeuble administratif sur place. Le contrat a été attribué à un contracteur de Saint-Maurice car, a insisté M. St-Germain, il compte faire profiter le plus possible la Mauricie de cet important contrat.

Les travaux de revalorisation et de nettoyage des 264 mètres cubes de matière organique en compostage devraient débuter en juillet et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes sur des terres agricoles de la région, au mois d'août, soit aussitôt que le ministère aura émis le certificat d'autorisation. On pense avoir complété le contrat en 48 mois, peut être moins.

Un premier contact a été pris mardi dernier, avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour l'enfouissement de ce qui ne pourra être revalorisé, a-t-on assuré.

En même temps que la réfection du bâtiment principal, SER procédera à l'installation d'une balance, puisque les quantités des matières transportées doivent faire l'objet d'un suivi systématique.

Le contrat a été remis à Balances industrielles Montréal. On construira également une aire de lavage des camions en circuit fermé, car ces derniers devront obligatoirement être lavés avant de quitter le site. Des voies de circulation seront réaménagées pour optimiser les déplacements et une rampe sera construite pour faciliter le chargement des camions.

Par ailleurs, et c'est sans doute le point qui intéresse le plus la population de Saint-Luc-de-Vincennes, SER a demandé à la firme PR'eautech de mettre en place un coûteux système de pulvérisation pour le contrôle des odeurs visant bien sûr à neutraliser les effluves nauséabondes autour du site. Ce système sera utilisé en continu lors des opérations de broyage, de tamisage et de chargement.

Il s'agit de microgoutelettes fabriquées par l'équipement de pulvérisation qui utilisent le vent comme moyen de transport.

De plus, le programme de suivi des odeurs et du bruit profitera de la station météo qui sera installée et opérée par le personnel technique de Sanexen.

On a assuré qu'aucune activité susceptible de générer des odeurs ne sera entreprise lorsque le vent soufflera en direction de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

Les travaux devraient se dérouler seulement le jour, durant la semaine et samedi matin. On portera une attention particulière au bruit, à la poussière et au contrôle de l'eau de lixiviation.

Le maire Milot reste d'un optimisme prudent

Le maire Jean-Claude Milot est resté prudent dans ses réactions, à l'issue de la conférence de presse de Services environnementaux Richelieu qui s'est déroulée dans la salle du conseil municipal.

Il a laissé entendre que ce n'était pas la première fois qu'il assistait à des démonstrations du genre, faisant référence aux déclarations et promesses passées de Compostage Mauricie. Il demande donc à voir avant de se prononcer sur le retour de la qualité de vie dans son village.

Le maire s'est montré particulièrement préoccupé par deux points: les retombées économiques régionales d'un tel projet et l'aide financière qui devrait être accordée au comité de vigilance.

Ce dernier est composé de deux conseillers municipaux et à son avis, ils devraient être dédommagés pour le temps qu'ils consacreront dans les quatre prochaines années à suivre une situation problématique qui a été créée en partie, selon lui, par la complaisance du ministère de l'Environnement envers René Schreiber, ex-directeur général de Compostage Mauricie.

Création d'un fonds vert

Le directeur de SER, Michel St-Germain, a profité du point de presse hier pour annoncer la création d'un Fonds vert, soit 1 % du contrat de 16 millions \$ (160 000 \$). Ce fonds, a-t-il expliqué, a été créé pour le bénéfice de la région de Saint-Luc-de-Vincennes et les autres régions où seront valorisées les matières résiduelles fertilisantes. SER projette de s'associer à un organisme environnemental sans but lucratif, neutre et crédible qui pourrait coordonner les activités.

Communication

Toujours dans un souci de transparence, SER entend mettre sur pied, outre le comité de vigilance, un système de gestion des plaintes, un bulletin d'information porte-à-porte, un site Internet Interactif et des visites de chantier. Enfin, on a donné l'assurance aux médias qu'on restera régulièrement en contact avec eux.